



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTGARDIN
DU 6 JANVIER 2012**

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLUO Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, ROULET André, SIMON Jacqueline.

Absents : BERTRAND Martine.

SOMMAIRE

1. Approbation du PV précédent.....	2
2. École : projets de ski. 2012002 ÉcoleSki.....	2
3. Soutènement du mur du cimetière. 2011049 cimetière.....	2
4. QD.....	3
4.1. Conseil général : grandes orientations 2012.....	3
4.2. Circulation et sécurité routière.....	3

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2011 n'appelant aucune observation est adopté par :

Conseillers présents :	10
Conseiller absent :	1
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

2. ÉCOLE : PROJETS DE SKI. 2012002 ÉCOLESKI

L'école de Montgardin bénéficiera de quatre journées complètes de ski en station de Réallon, les 24,26 et 31 janvier 2012 et le 2 février 2012.

Le conseil municipal a accepté de financer le transport des élèves sur site.

Conseillers présents :	10
Conseiller absent :	1
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

3. SOUTÈNEMENT DU MUR DU CIMETIÈRE. 2011049 CIMETIÈRE

Le mur d'enceinte de l'ancien cimetière, au chef-lieu, est très dégradé avec de véritables lézardes et un fort bombement en partie ouest ainsi qu'un sous cavage partiel de sa fondation dans son angle sud. Le phénomène (altérations des maçonneries et du sol de fondation) semble encore aujourd'hui évolutif.

Compte tenu de l'état actuellement très dégradé de cet ouvrage, le bureau Téthys conseille d'entreprendre des travaux de consolidation dans les meilleurs délais.

Le maire a consulté la société PERASSO ALPES pour avoir les conditions de livraison de matériaux permettant l'édification d'un mur de soutènement par la mise en place de blocs modulaires utilisés dans la réalisation de mur de soutènement de certains talus de grande hauteur. Le montage de ces éléments prévoit la possibilité de différents angles par rapport à la verticale. Des systèmes de crabotage assurent le blocage intégral entre blocs sans vide intermédiaire, empêchant tout glissement latéral ou horizontal.

L'estimation de cet ouvrage est égale à 45 132 € HT.

Le conseil municipal a décidé de solliciter l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR année 2012.

Conseillers présents :	10
------------------------	----

Conseiller absent :	1
Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

4. QD

4.1. Conseil général : grandes orientations 2012.

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal que M. le Président du Conseil général organise le jeudi 12 janvier 2012 à 19:00, dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'hôtel du département, une réunion publique d'information sur les grandes orientations 2012.

4.2. Circulation et sécurité routière.

Jacqueline SIMON rapporte qu'elle a constaté plusieurs fois que des camionneurs italiens ont eu des comportements dangereux en matière de sécurité routière.

En effet, ces conducteurs se dirigeant en direction de l'Italie, constatant que la hauteur de leur chargement (bottes de foin) ne leur permettait pas de franchir le pont SNCF, ont bifurqué sur la gauche pour emprunter la voie communale numéro 9. Cette manœuvre est en infraction avec l'interdiction de tourner à gauche à cet endroit de la RN 94. D'autre part, l'étroitesse de la voie communale numéro 9 rend périlleux cet agissement en ne permettant pas un dégagement rapide de la remorque sur la RN 94.

Fait aggravant, cette opération très dangereuse se déroule en plein virage sans visibilité pour les véhicules venant de Charges.

Le conseil municipal demande au maire de signaler à la gendarmerie, ce fait, qui semble assez fréquent,

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19:30

Le Maire
Roger MAMO

